

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Nadia Chatel -Louroz, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alexine Gay, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel., Marc Sintes

Absents excusés : Alain Doucet (procuration Claude Mariotti)

Le conseil municipal désigne Alexine Gay secrétaire de séance.

Il est demandé au conseil municipal d'ajourner de l'ordre du jour les points suivants :

- Validation du devis de Bovère  
Madame Pelagia demande que plusieurs devis soient présentés.  
La commission aménagements et travaux a demandé à plusieurs entreprises mais n'a reçu qu'une réponse.  
Il est demandé par le conseil municipal d'élargir à un plus grand secteur géographique la demande au prêt des entreprises afin d'avoir plusieurs devis et de comparer les prix.
- Passage à la comptabilité M57
- Désignation des adjoints pour la signature des actes authentiques
- **1) Comptes rendus des réunions de commissions**

<b>Aménagement &amp; travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Devis pour le mur de Bovère toujours en attente</li><li>• Une seule réponse à l'appel d'offre pour l'enrobé</li></ul>
<b>Bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de commission depuis le dernier conseil</li><li>• Réflexion à mener pour le préau en tôle car il est en très mauvais état</li><li>• La réflexion se poursuit pour le réaménagement de la cantine, un premier rdv a été réalisé avec une entreprise spécialisée. réunion jeudi 9 juin</li></ul>
<b>Environnement, bois</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien de sapinière réalisé à l'entrée de la piste forestière</li><li>• Rencontre Aster pour l'ORE de Penoulet</li><li>• Vente de bois prévue au mois de juin</li></ul>
<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis délivrés pour OAP 3 et OAP 5</li></ul>
<b>Budget &amp; Finances</b>	RAS
<b>Enfance, école, jeunesse et sport</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prochaine réunion prévue le mercredi 1er juin</li><li>• La réunion avec les jeunes le 13 mai a remporté du succès avec 20 jeunes de 11 à 17 ans. Donnera lieu à la création d'un Whats app sur demande des jeunes</li></ul>
<b>Participatif</b>	

<b>Vie associative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion prévue début juin</li> <li>• Organisation du forum des association prévue pour septembre</li> </ul>
<b>RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le poste d'agent technique nous avons fait passer 5 entretiens. 2 candidats se détachent particulièrement.</li> <li>• Yannis a demandé à être reçu par la commission RH car il souhaite proposer de venir les mercredis matin à compter du mois de juillet pour prendre en charge la partie budget/finances. Un rdv va lui être proposé début juin.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation de la rédaction du bulletin municipal</li> <li>• Constat est fait du manque de collaboration à la rédaction du bulletin municipal.</li> <li>• 1 seul retour à la demande de devis pour les panneaux d'affichage</li> </ul>
<b>CCAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octobre Rose sera organisé le 1er octobre en même temps que le marché.</li> <li>• Le repas des anciens sera organisé le 18 septembre pour laisser plus de temps entre le repas et les colis de Noël</li> </ul>
<b>Projet global</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion prévue le lundi 30 mai avec Forestener pour la chaufferie et l'économiste.</li> <li>• Réunion prévue le mai 31 mai avec l'intégralité du conseil municipal pour faire le point</li> </ul>
<b>Adressage</b>	En attente retour CICL suite à la délibération concernant les noms de voix
<b>Contentieux école</b>	

François Gevaux propose d'organiser novembre bleu pour les personnes atteinte de la prostate.

## **2) Validation du devis de séparation des eaux pluviales et eaux usées du bâtiment de la fruitière**

Il est présenté au conseil municipal le devis de l'entreprise Phillipe Gros pour séparer les eaux pluviales et les eaux usées.

Le montant des travaux s'élève à 9084 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal 13 votes pour, 2 abstentions (Mme.Casassus.et Mme Chatel-Louroz)

- **Accepte** le devis.
- **Autorise** madame le Maire à signer le devis.

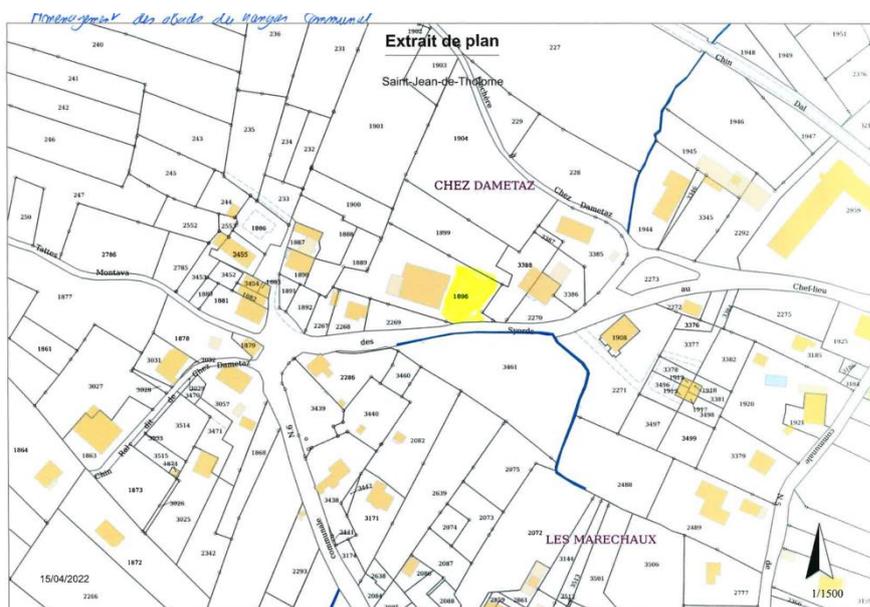
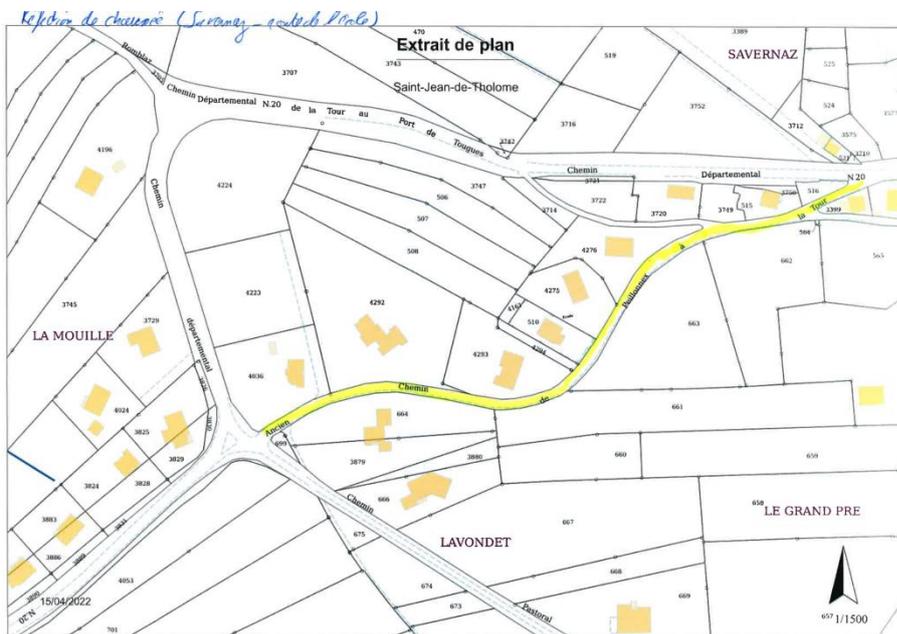
## **3) Réfection des routes, résultat de l'appel d'offre**

Suite à la consultation seul l'entreprise EIFFAGE a répondu à l'appel d'offre.

Le montant des travaux est de 126 729 euros TTC :

- Lot 1 : Larsenex et Le Bournet : 53 037.60 € TTC

- Lot 2 : hangar communal : 45 467.40 € TTC
- Lot 3 Savernaz : 28 224.00 € TTC





- Quotient entre 1601 et 2600 € : 4.80 €
- Quotient entre 1001 à 1600 € : 3.85 €
- Quotient < 1000 € : 3 €

## **6/Demande de subvention exceptionnelle de Monsieur Baptiste DETUCHE ;**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de Monsieur DETURCHE pour la réalisation d'un film portant sur des espèces se trouvant sur les territoires de la communes (tétrasyres, lagopède.)

Monsieur DETURCHE demande une subvention d'un montant minimum de 1000 euros sur un montant total estimé à 13 000 euros.

Après avoir délibéré le conseil municipal **décide** d'attribuer une subvention 13 votes pour, 2 abstentions( Mme Delorenzi et Mme Chatel ) d'un montant de 1000 euros.

## **7) Publication des actes administratifs**

Le maire rappelle que l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants sont autorisées, par dérogation, à ce que ces actes soient publiés :

- -par affichage ;
- -Ou
- -par publication sur papier.

Il appartient au conseil municipal de choisir avant le 1er juillet 2022 le mode de publicité applicable dans la commune. Il peut modifier ce choix à tout moment. Mais à défaut de délibération, la publication se fera sous forme électronique.

L'article R2131-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les actes publiés sous forme électronique sont mis à la disposition du public sur le site internet de la commune dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement. La version électronique de ces actes comporte la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de leur auteur ainsi que la date de mise en ligne de l'acte sur le site internet de la commune. La durée de publicité de l'acte ne peut pas être inférieure à deux mois ».

Le conseil, après avoir entendu le maire,

Vu le

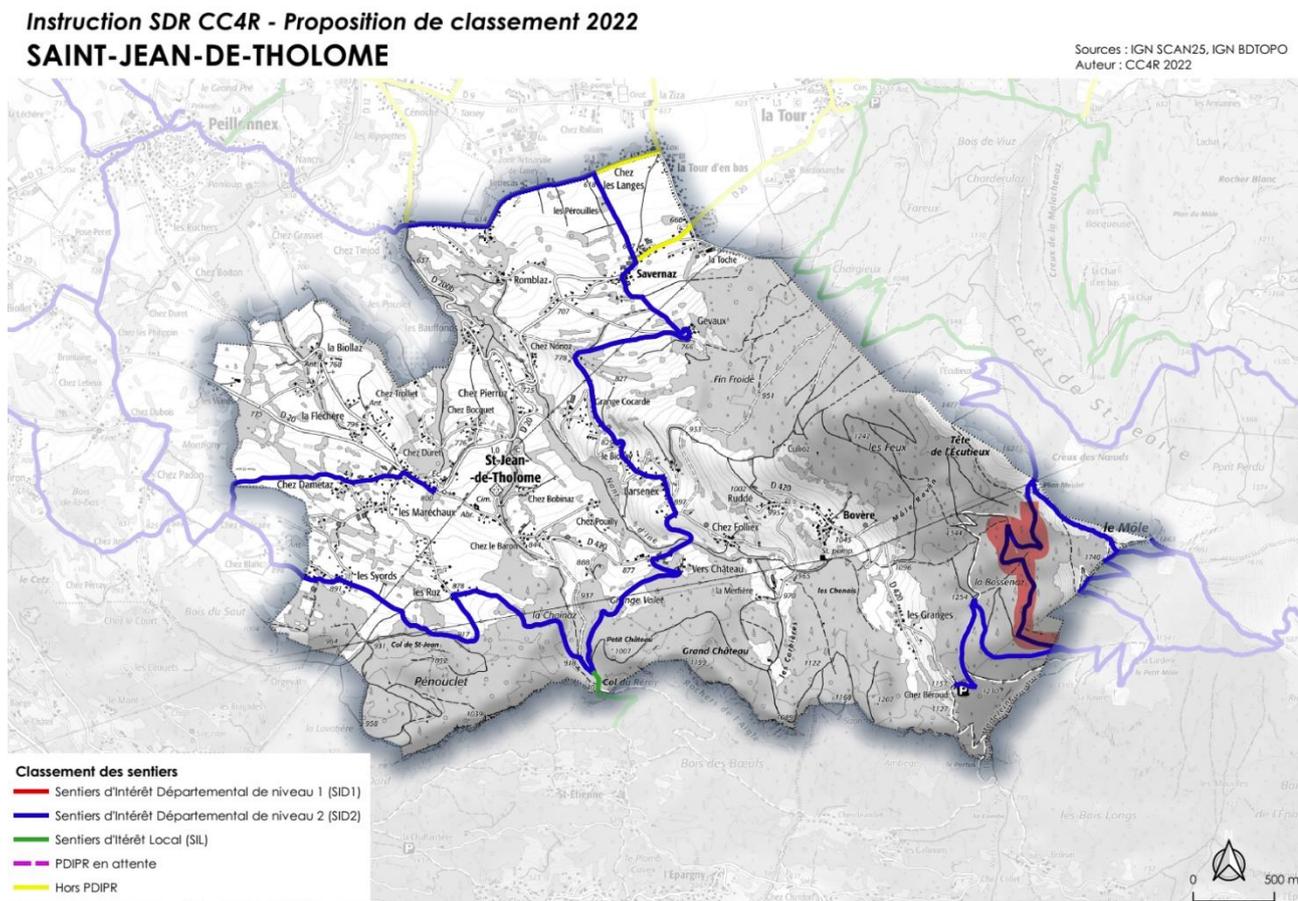
Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2131-1 et R.2131-1,

Le conseil municipal à l'unanimité **décide** de publier les actes administratifs par affichage.

## 8) Validation du tracé définitif PDIPR

Madame le maire présente la carte du tracé des sentiers PDIPR proposé par la CC4R.

Il est demandé au conseil municipal **de valider le tracé définitif des sentiers PDIPR.**



Le conseil municipal décide de **valider** à l'unanimité le tracé du PDIPR en enlevant le tracé qui part de « Chez Beroud en montant au Mole (orange sur la carte), en effet cette piste est serrée, dangereuse et difficile d'entretien.

## 9/Validation de la convention de mise à disposition d'un terrain à l'association Le Jardin

Madame le maire présente la convention proposée par le groupe de travail pour la mise à disposition d'un terrain à l'association Le Jardin.

La Commune met à disposition de l'Association le terrain situé au chef-lieu à proximité de l'ancienne fruitière, route de Faucigny, d'une surface totale de 300m<sup>2</sup> selon le plan ci-dessous.

Le conseil municipal après avoir délibéré **accepte** à l'unanimité la convention proposée par le groupe de travail.

**Autorise** Madame le maire à signer celle-ci.

## 10/Débat du comité Participatif

Suite à la réunion du 31 mars, il a été décidé de demander au conseil municipal de s'exprimer sur sa volonté à poursuivre une politique de mise en œuvre de principes de démocratie participative à l'aide du comité : dans quelle mesure et jusqu'à quel point le conseil municipal entend s'engager dans une telle démarche ?

Plus précisément, et à partir des différents constats évoqués ci-dessus, le comité souhaiterait que le conseil puisse répondre aux questions suivantes :

- Le conseil municipal souhaite-t-il engager un processus d'harmonisation et de perfectionnement du fonctionnement des comités consultatifs ? Si oui, souhaite-t-il que le comité consultatif « Fonctionnement participatif » intervienne dans ce processus ?
- Le conseil municipal souhaite-t-il définir une stratégie pour l'intégration des habitant-e-s dans l'élaboration du « projet global d'aménagement » ? Si oui, souhaite-t-il que le comité consultatif « Fonctionnement participatif » contribue à l'élaboration de cette stratégie ?
- Est-ce que d'autres membres du conseil municipal souhaitent intégrer le comité consultatif « Fonctionnement participatif » ?

Les réponses qui seront données à ces questions devraient, d'une part, permettre de définir plus clairement quel est le « degré » de participation citoyenne que le conseil municipal considère aujourd'hui comme étant souhaitable et réalisable au niveau de la commune et, d'autre part, de comprendre si le comité « Fonctionnement participatif » a encore un rôle à jouer et, si oui, lequel.

Le Conseil municipal souhaite redynamiser le comité participatif, pour cela Monsieur Alain Doucet propose d'intégrer le groupe de travail.

Madame Casassus souligne le fait que les membres actuels du comité sont très motivés et souhaiteraient lancer de nouvelles initiatives et collaborer avec le CAUE sur le projet global.

Pour faire vivre ce comité le conseil municipal souhaiterait qu'il se renseigne sur les différentes façons de faire de la démocratie participative dans les autres communes.

Le Conseil municipal propose au comité de travailler en collaboration avec d'autre commission, notamment la commission communication.

## 11) Demande de subvention de l'association ANACR

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association ANACR.

Les élus font part du retard de leur demande, cependant vu l'origine de l'association et leur programme d'action (remplacement ou achat de nouvelle plaque)

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité de verser une subvention de 100 euros.

## 12) Divers

### **Organisation 1<sup>er</sup> tour le 12 juin 2022 :**

- Ouverture du bureau de vote 8h - 18h00
- Sabrina - Présidente : matin 8h - Soir (fermeture + dépouillement)
- Arnaud - Secrétaire : matin 8h - Soir (fermeture + dépouillement)
- David - Assesseeur Titulaire : matin 8h - 13h00 + dépouillement
- Gabriel - Assesseeur Titulaire : après-midi 13h00 - 18h00 + dépouillement
- Sandrine - Assesseeur Suppléant : matin 8h - 13h00

Alain - Assesseeur Suppléant : Après-midi 13h00 - 18h00

### **Organisation 2 -ème tour le 20 juin 2022 :**

- Ouverture du bureau de vote 8h - 18h00
- Sabrina - Présidente : matin 8h - Soir (fermeture + dépouillement)
- Claude - Secrétaire : matin 8h - Soir (fermeture + dépouillement)
- Alexine - Assesseeur Titulaire : matin 8h - 13h00 + dépouillement
- Sandrine D - Assesseeur Titulaire : après-midi 13h00 - 18h00 + dépouillement
- Nadia - Assesseeur Suppléant : matin 8h - 13h00
- 

Alain - Assesseeur Suppléant : Après-midi 13h00 - 18h00